



Mairie de PIROU

Canton de CRÉANCES

Arrondissement de COUTANCES

Département de la MANCHE

Tél: 02.33.46.41.18/Fax: 02.33.46.35.20

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAITS du REGISTRE

des DELIBERATIONS du

CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal n°09

Séance du Jeudi 31 Octobre 2024 à 20h00

Date de convocation : 01 et 28 OCTOBRE 2024 Date d'affichage : 01 et 28 OCTOBRE 2024

Madame le Maire ouvre la séance

Effectif légal du conseil municipal : 13 – Nombre de conseiller en exercice : 13 - Nombre de conseillers présents : 11 – Nombre de conseillers votants : 13

Le jeudi vingt Juin de l'an deux mil vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Noëlle LEFORESTIER, Maire.

Etaient Présents les conseillers municipaux suivants

Noëlle LEFORESTIER, Laure LEDANOIS, Isabelle RAPILLY, José CAMUS Fafa, Gérard LEMOINE, Rose-Marie LEROTY, Michel GARRAULT, Michel LOY, Sylvie CHRISTY, Stéphanie SOHIER, M. Jacques LEVEQUE Julie DEPOIVRE, Patrick LENORMAND

Représentés / votants

Isabelle RAPILLY représentée par Rose-Marie LEROTY

Patrick LENORMAND représenté par Noëlle LEFORESTIER

Absent excusé

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, MADAME Stéphanie SOHIER est nommée **secrétaire de séance**.

Madame le maire demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal de la séance du 25 Septembre 2024. Mis aux voix, le procès-verbal de la séance en date du 25 Septembre 2024 est adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1. Camping

- Devis espaces verts
- Devis nouvelles parcelles
- Divers

2. Aire de Camping-Car

- Devis
- Tarifs
- Divers

3. Salle Gabriel LALLEMAND

- Avenant 1-2 et devis
- Avenant 3-2 et devis
- Avenant 5-2 et devis
- Prix de location
- Divers

4. La Halle du Marché

- Consultation : SPS- bureau d'études
- Choix des entreprises retenues
- Divers

5. La Médiathèque

- Analyses des offres et Procès-Verbal
- Acte d'engagement- DPGF- Devis
- Divers

6. Office du Tourisme

- Convention de mise à disposition- Boutique éphémère
- Convention France Services
- Taux de fréquentation - Eté 2024
- Divers

7. École

- Divers

8. Commune

- Enquête publique
- Projet culturel de territoire
- Remboursement de frais
- Tarifs de location des salles
- Travaux
- Divers

9. Comptabilité RH

- Décisions Modificatives - budget camping et Multiservice

10. Prix terrain domaines

11. Assainissement

- Divers
- Mise à jour du zonage d'assainissement
- SOGETI SAUR Appel d'offres

12. Marché

- Tarifs
- Métrages
- Règlement
- Petit Marché du 24 et 31 Décembre 2024

13. SDEM Effacements de réseaux

- Les Miellottes

- Avenant à la convention constitutive
- Divers

14. Végétaux

- Devis camping et place des bocagers
- Divers

15. Voirie

- Rue de Jersey
- Rue des Ecrehous
- Rue Fernand Desplanques
- Divers

16. Géomètre

- Divers

17. Achat et vente de terrain

18. Don au téléthon

19. Cimetière

- Concession (cas particulier)

Questions diverses

- Nomination aux Victoires de l'investissement local

1. **Camping**

Devis espaces verts

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis pour la réalisation des espaces verts autour de la salle Gabriel LALLEMAND.

Le devis concernant le camping n° D-24090256 du 23.09.2024 est à hauteur *de 2 421.00 € HT, soit 2 663.10 € TTC.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer ledit devis.

Devis nouvelles parcelles

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de faire appel à une entreprise dans le cadre de la création de 10 nouvelles parcelles au camping.

Madame le Maire présente le devis de l'entreprise THOMAS n° 24/06/16 V2 à hauteur de 42 363,07 €HT, soit 50 835,68 € TTC ; Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer ledit devis et à engager les travaux.

Divers -Bon de commande- Sauvegarde de données du logiciel camping

Afin d'assurer la sécurité des données du logiciel de sauvegarde du camping, Madame LEDANOIS propose un bon de commande concernant la solution RG System, transmis par la société SEPTEO, à hauteur de 249,90€ HT/an, assorti d'un anti-virus à hauteur de 15.00€ HT/an. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame LEDANOIS, à signer ledit bon de commande (supervision/sauvegarde et Option Antivirus).

Divers-Devis Gabion en bordure des terrasses côté de la salle -Devis annulé

Madame Laure LEDANOIS informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de poser un gabion à la salle du Camping, Gabriel LALLEMAND ; L'entreprise SAS Patrick Poisson TP propose un devis n°21006510 à hauteur de 6 798.08€ HT, soit 8 157.70€ TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame LEDANOIS à signer ledit devis.

2. Aire de Camping-Car

Tarifs

Madame LEDANOIS informe le Conseil Municipal que la société AIRESERVICES en charge de l'installation de la nouvelle borne de camping-car a besoin de la transmission de complément d'informations concernant la tarification.

Le Conseil Municipal propose les tarifs suivants :

Stationnement 24 h : 12.00€

Taxe de séjour par personne : 0.50 € (tarifs C.O.C.M.-2023 et 2024)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les services techniques de la Commune seront sollicités pour passer un fourreau ainsi qu'un câble électrique et un deuxième fourreau pour le RJ45 de la borne de paiement aux futures bornes électriques. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Madame le Maire à mettre ces tarifs en application, à nommer Madame Malory BRIONNE, régisseur de recettes de la borne et à créer une nouvelle ligne de régie de l'aire de camping-car.

Divers

3. **Salle Gabriel LALLEMAND**

- **Avenant 1-2 et devis**

Madame LEDANOIS, dans le cadre du suivi des travaux de la salle de convivialité du camping, informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de prévoir un puisard et des fourreaux pour « photovoltaïques vers garage existant ». L'entreprise MAZZERI propose un avenant (n°01-2) qui impactera de 4% l'avenant initial, à hauteur de **4 671.25 € HT** (soit 5 605.50 € TTC).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité AUTORISE Madame le Maire à signer ledit avenant 1-2 ainsi que les deux devis attenants (le devis du 01.08.2024 à hauteur de **4 287,45€ HT** soit 5 144,94 TTC ainsi que le devis du 13.09.2024 à hauteur de **383,80 € HT** soit 460,56 € TTC)

- **Avenant 3-2 et devis**

Madame LEDANOIS, dans le cadre du suivi des travaux de la salle de convivialité du camping, informe les membres du Conseil Municipal que l'entreprise MARIE et COMPAGNIE – C2L, co traitant, précise qu'il convient de diminuer la surface des ardoises au regard de l'augmentation des panneaux photovoltaïques, ainsi que l'annulation des crochets de sécurité et propose un avenant (n°03-2) qui impactera de -7% l'avenant initial, soit une moins-value de - **3 823.81 € HT**, (soit -4 588.57 € TTC).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE MADAME LE Maire à signer ledit avenant 3-2 ainsi que le devis attendant C2L Co traitant n° 23099 à hauteur de - **3 823.81€ HT** (Soit - 4 588,57€ TTC)

- **Avenant 5-2 et devis**

Madame LEDANOIS, dans le cadre du suivi des travaux de la salle de convivialité du camping, informe les membres du Conseil Municipal que l'entreprise ORQUIN précise qu'il convient de prévoir l'ajout de 6 portes, des éléments de cuisine et un plan de travail de résine de synthèse et propose un avenant (n°01) qui impactera de 8,9 % l'avenant initial, **soit 3708.00 € HT**, (soit 4 449.60 € TTC).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à signer ledit avenant 5-2 ainsi que les deux devis attenants (le devis DE24425 du 02.07.2024 à hauteur de **485.00€ HT**, soit 582.00€ TTC ainsi que le devis du 30.05.2024 à hauteur de **3223,00 € HT** soit 3 867.60 € TTC).

- **Prix de location-proposition de tarification**
Salle Gabriel LALLEMAND

Madame Le Maire informe que les travaux de la nouvelle salle du camping sont en phase de finalisation.

La commission sécurité / incendie et la commission accessibilité se réuniront dès la réception des travaux de la Salle Gabriel LALLEMAND.

Dès l'accord des commissions, la salle pourra être proposée à la location.

Cependant, le Conseil Municipal doit délibérer afin de fixer les montants de la location. Madame Le Maire propose les tarifs ci-dessous :

A compter du 1^{er} Janvier 2025	PROPOSITION DE TARIFS	
	TARIFS PIROU	TARIF HORS COMMUNE
JOURNÉE OU SOIRÉE	150,00€	200,00€
WEEK-END (SAMEDI - DIMANCHE)	310,00€	400,00€
CHAUFFAGE (DU 01/10 AU 31/03)	50,00€	80,00€
FORFAIT NETTOYAGE NON FAIT	200,00€	200,00€
CAUTION	500,00€	500,00€
COUVERT (PRIX PAR COUVERT)	1,00€	1,00€
VERRE	0,15 cts	0,15 cts

Le Conseil, à l'unanimité, valide la proposition de tarifs telle que présentée ci-dessus à compter de l'ouverture de la salle au public.

- **Divers- Règlement**

Pas de location pour les fêtes de famille lorsque le camping est ouvert, sauf cas particulier.

- Tarifs de location des salles -Actualisation
Salle Guillon

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal d'actualiser les tarifs de location des différentes salles de la commune à compter du 1^{er} Janvier 2025.
 Pour rappel, la location de la **Salle Guillon** est facturée comme suit :

Il est proposé d'adopter les tarifs ci-dessous :

A partir du 1 ^{er} Janvier 2025	NOUVELLE PROPOSITION DE TARIFS	
	TARIFS PIROU	TARIFS HORS COMMUNE
JOURNÉE OU SOIRÉE	90,00€	150,00€
WEEK-END (SAMEDI - DIMANCHE)	180,00€	300,00€
CHAUFFAGE (DU 15/10 AU 15/03)	50,00€	80,00€
FORFAIT NETTOYAGE NON FAIT	200,00€	200,00€
CAUTION	500,00€	500,00€
COUVERT (PRIX PAR COUVERT)	1,00€	1,00€
VERRE	0,15 cts	0,15 cts

Salle Claude MASSU

La tarification n'a pas été revue depuis 2016.

Afin d'en simplifier la gestion, Madame Le Maire propose d'adopter une grille de tarification similaire à celle utilisée pour la salle GUILLON qui se matérialise comme suit :

A compter du 1 ^{er} Janvier 2025	NOUVELLE PROPOSITION DE TARIFS	
	TARIFS PIROU	TARIFS HORS COMMUNE
JOURNÉE OU SOIRÉE (EX : CONCERT...)	150,00€	200,00€
WEEK-END (SAMEDI - DIMANCHE)	310,00€	400,00€
CHAUFFAGE (DU 1/10 AU 31/03)	50,00€	80,00€
FORFAIT NETTOYAGE NON FAIT	200,00€	200,00€
CAUTION	500,00€	500,00€
COUVERT (PRIX PAR COUVERT)	1,00€	1,00€
VERRE	0,15 cts	0,15 cts

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, valide les nouveaux tarifs des salles tels que proposés ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2025.

4. **La Halle du Marché**

- **Consultation : SPS- bureau d'études**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une consultation auprès de trois entreprises pour prestations SPS a été lancée le 24 Septembre 2024 AVEC REMISE DES OFFRES POUR LE 04 Octobre 2024 à 12h00, dans le cadre du projet de construction d'une halle du marché à Pirou Plage. Seules, deux d'entre elles ont répondu à cette consultation, à savoir HAG'SYSTEM et MESNIL SYSTEM.

- **Choix de l'entreprise retenue**

Madame le Maire transmet les deux propositions aux membres du Conseil Municipal.

- HAG'SYSTEM Devis DE 2024-09-113 à hauteur de 3 550,00 € HT, soit 4 260,00 € TTC.

- MESNIL SYSTEM Devis S4722, à hauteur de 2 245,00 € HT, soit 2 694,00 € TTC.

- Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISENT Madame le Maire à signer le devis le mieux disant, à savoir celui de l'entreprise MESNIL SYSTEM à hauteur de **2 245,00 € HT**, soit 2 694.00 € TTC.

- **Divers**

5. **La Médiathèque**

- Analyse des offres et Procès-Verbal
- Acte d'engagement- DPGF- Devis
- Divers

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la première réunion de chantier a eu lieu.

6. Office du Tourisme

- **Convention de mise à disposition- Boutique éphémère**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que deux demandes de conventions de mise à disposition pour utilisation temporaire de l'office du tourisme du 27 Octobre au 03 Novembre 2024, à titre gracieux, pour l'essai d'une boutique éphémère sont proposées à l'avis du Conseil Municipal. Elles concernent LM Création (Bougies) et La Petite Violette (bijoux), toutes les deux créatrices.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à signer lesdites conventions.

- **Convention de mise à disposition Maison FRANCE SERVICES**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de mise à disposition temporaire de l'office du tourisme des maisons FRANCE SERVICES sauf pendant les petites et grandes vacances scolaires.

Elle sera prêtée à titre gracieux.

A l'occasion des vacances scolaires, un autre local pourra être mis à disposition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

- **Taux de fréquentation- Été 2024**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la C.O.C.M. se réjouit de l'augmentation du taux de fréquentation de l'Office du Tourisme de la Commune de Pirou. De ce fait, une augmentation de +32 % de touristes a été constatée par rapport à l'année 2023 (1406 visiteurs accueillis en 2023 contre 1857 en 2024), alors même qu'une baisse de fréquentation sur la globalité des accueils sur le territoire de – 6,08 % a été relevée. L'hôtesse d'accueil a contribué à cette bonne évolution de la fréquentation.

7. École

Divers

- **Les foulées d'Halloween** du samedi 19 Octobre 2024 à Pirou ont remporté un vif succès lors de leur troisième édition, avec plus de 600 participants recensés.

Un grand remerciement à tous les bénévoles, la directrice, les enseignants, les parents d'élèves de l'école de Pirou, qui ont aidé à tout préparer, à baliser, à servir et à faire en sorte que cette journée se déroule de la meilleure façon possible.

Un grand merci aux familles de l'école qui s'investissent tout au long de l'année mais également à toutes les autres familles venues apporter leur soutien et partager cette journée avec tous.

Merci à tous les partenaires (sponsors, donateurs, Services techniques et administratifs de la Mairie de Pirou) et à toutes les personnes présentes qui ont permis de faire de cette journée une réussite.

Albétienne

Les Foulées d'Halloween baignées de soleil

Pirou Sous un beau soleil automnal, la 3^e édition des Foulées d'Halloween a connu un réel succès avec plus de 600 inscrits.

L'événement des Foulées d'Halloween a débuté il y a deux ans, initié par trois enseignants de l'école de Pirou. Cette journée sportive a pour but de collecter des fonds pour financer les sorties scolaires des enfants. Après une édition 2023 organisée dans des conditions climatiques très difficiles, le sort avait choisi cette année de laisser les coureurs et les marcheurs savourer leur plaisir sous un beau soleil automnal. Une journée remarquable comme le souligne l'équipe organisatrice: "Nous sommes très fiers de cette journée organisée avec une équipe de bénévoles au top. Les rieurs ont été très nombreux sur les parcours sur les orientations proposées sur place."

Plus de 600 personnes

Et les amateurs de sport et de nature se sont défilés en masse avec au total plus de 600 personnes réparties sur les différentes distances de marche et de course à pied. Les circuits étaient bien évidemment au rendez-vous avec trois épreuves courues dans les bois du camping du Clos Martin. Du 5 km au total 100 à parcourir entre les stabilisateurs, pour le plaisir et l'exercice de formidables dénivelés. Pendant ce temps, dans les chemins au sur le plan, plus de 100 marcheurs déambulaient, chacun à sa vitesse, sur les deux parcours proposés: 7 et 14 kilomètres.

Dans l'après-midi, ils étaient 332 à participer aux trois épreuves de course à pied proposées aux femmes et dans la catégorie féminine. Côté classement, c'est Alexandrine Tremblay qui termine première du sept kilomètres, Hervé-Louis Lecomte et Jean-François Orango complètent le podium de cette première course. Sur la septième kilomètres, Maxime Plouffe s'impose devant Maxime Lecomte et Théo Laurent. Pour la course reine du samedi, Anthony Bellavance Nicolas Desnoyers et Jérôme Bessière.



1. Courses enfants
Les enfants de 3 à 12 ans ont apprécié la course avec trois courses dans les bois du camping Le Clos Martin.



2. Entre eux et l'école
Sur 7,4 et 14 km, les adultes ont rivalisé entre eux et l'école. Des parcours variés et bien amenés pour les uns que les autres.

3. Dégustations
Cécile Mauge, Zoé Bégin et Chloé Leschelle ont servi les plus éreintés déguisés pour Halloween.

4. Bénévoles
Plus de 70 parents dévoués ont aidé les bénévoles d'Halloween à organiser, sélectionner les parcours, contrôler les coureurs.



8. Commune

- **Enquête publique**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'enquête publique relative à l'aliénation du chemin rural au village de la Louve sur la Commune de Pirou est arrivée à son terme.

Un Procès-Verbal de synthèse des observations a été dressé, tout comme le rapport, les conclusions ainsi que l'avis favorable.

Suite à l'enquête publique, Madame le Maire, propose la vente dudit terrain à hauteur de 600,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à vendre le chemin à M. Aimable SAINT pour une valeur de 600.00 € qui prendra à sa charge tous les frais attenants (bornage, frais de notaires.).

- **Renouvellement de concessions : cales-canal-réserve d'eau de mer**

Une réunion de concertation a été menée avec la D.D.T.M. concernant la réfection du canal de déjection; les cales et la réserve d'eau de mer. Il convient de renouveler les concessions avant de lancer tous travaux. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Madame le Maire à lancer l'appel d'offres des renouvellements de concessions ainsi que l'enquête publique, en relation avec la D.D.T.M. et la société ARTELIA.

- **Projet culturel de territoire**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal du dispositif que la Région Normandie propose : « Droits Culturels en territoires normands » à destination des établissements publics de coopération intercommunale, l'objectif étant de permettre à l'ensemble des communes d'un même territoire de s'inscrire dans **un projet culturel, avec et pour les habitants.**

La C.O.C.M. ne s'étant pas emparée du dispositif, plusieurs communes du territoire saisissent ce projet, et, par un travail coconstruit, souhaitent relever les défis culturels, mais aussi sociaux, éducatifs, économiques et touristiques qui se présentent à elles pour un prévisionnel de 6 238.54 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de ce projet politique et culturel.

- **Remboursements de frais**

Des élus se rendent au salon des maires à Paris du 19 au 20 Novembre 2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **accepte** de leur rembourser leurs frais de mission (hébergement, restauration) sur la base du réel, sur présentation des notes de frais nominatives.

- **Travaux- Les Croûtes-Validation du Rapport des analyses des offres**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le rapport d'analyses des 4 offres concernant le projet « les croûtes » a été remis.

Au vu, du classement des offres, il est proposé au pouvoir adjudicateur d'attribuer le marché au candidat suivant :

■ Identité du candidat retenu

Attributaire	Montant estimatif TTC (€)
COLAS Etablissement de Saint-Lô 415 Rue J. Vallès - Z.I. de la Chevalerie - 50000 SAINT-LO	47 370,12

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue le marché à COLAS Établissement de Saint-Lô.

- **Divers- Ancien Parc à Bateaux**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de lancer un appel d'offres pour viabiliser les six parcelles de la résidence de la plage, ancien parc à bateaux, puis de convoquer la commission d'appel d'offres pour l'ouverture des plis, l'analyse des offres et de fixer la date de début de travaux au lundi 13 Janvier 2025. Pour se faire, un devis n° 1 16816 est proposé par l'entreprise SCP SAVELLI, à hauteur de 8 100.00 € HT, soit 9 720.00€ TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à lancer l'appel d'offres, à convoquer la commission, à signer ledit devis et confirme la date de lancement des travaux.

- **Divers- Cession de terrain**

Madame CHAMBON souhaite acheter un morceau de terrain communal non loin de la mer.

La dune est communale et doit être protégée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote contre cette demande d'achat.

9. Comptabilité RH

- **Décision Modificative n° 2-Budget Camping (35600)**

Madame le Maire informe le conseil qu'un mouvement de crédit doit être effectué afin de pouvoir régler les différents acomptes pour la réalisation des travaux de la salle de convivialité sur le budget camping.

Afin de pouvoir effectuer le versement au centre des impôts, Madame Le Maire propose les mouvements de crédits suivants :

SECTION INVESTISSEMENT				
Compte	Chapitre	Opération	LIBELLE	MOUVEMENT CRÉDITS
2131	21		Bâtiments	- 10 000.00 €
2181	21	27	Acquisition mobil homes	- 50 000.00 €
2313	21		Immos en cours - (constructions)	- 20 000.00 €
2315	23		immos en cours - (installations techniques)	- 12 000.00 €
2313	23	28	Immos en cours - (salle de convivialité)	+ 92 000.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame Le Maire à procéder à la DM n°2 telle que présentée ci-dessus.

- **Budget Multiservice (35800) Décision modificative budgétaire n°1**

Suite au changement des conditions de remboursement de l'emprunt contracté il y a quelques années dans le cadre de l'extension de PROXI, des crédits supplémentaires doivent être prévus pour permettre la prise en charge du règlement des intérêts à la banque.

Madame Le Maire propose le mouvement de crédits suivants :

Diminution de crédits	Augmentation de crédits
615221 (Entretien et réparations sur bâtiments publics) : - 310 €	66111 (intérêts réglés à l'échéance) : + 310 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme Le Maire à procéder à la DM n°1 telle que présentée ci-dessus.

10. Prix terrain domaines

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que nous sommes toujours en attente du retour des domaines

11. Assainissement-SAUR – SOGETI- Devis- Appel d'offres

- Mise à jour zonage d'assainissement

En lien avec le dossier d'extension des réseaux de collecte EU, et de nos projets d'urbanisation, il est nécessaire de procéder à la révision de notre Zonage d'Assainissement.

Vous trouverez la proposition de devis de SOGETI pour un montant de 16 650.00 € HT. Cette proposition comporte une tranche FERME (phases 1 et 2) et une tranche OPTIONNELLE (phase 3, pour 5 320.00 € HT)

Une fois abouti, le dossier de zonage doit être présenté à la MRAE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à signer ledit devis.

- Appel d'offres – Mission de maîtrise d'œuvre- Travaux station épuration

Madame le Maire présente l'offre technique et financière de la mission maîtrise d'œuvre de SOGETI INGENIERIE pour nous accompagner dans les travaux de reprise de la filière boues de notre station d'épuration.

Le montant des travaux est estimé à 320 000.00 € HT. Les délais de fabrication des équipements sont très importants (18 à 22 semaines ...)

Aussi, pour espérer mettre en route la nouvelle filière pour fin juillet 2025, il faut commencer très vite.

Vous trouverez le planning ci-dessous envisagé.

Cependant, le délai de commande et de fabrication des équipements est très important, aussi le meilleur planning envisageable est le suivant :

- AVP : pour le 15/11/2024
- DCE : pour le 22/11
- Remise des offres : pour le 11/12
- Rapport d'analyse : pour le 18/12
- Notification du Marché de Travaux : avant fin décembre 2024
- Début de la préparation : janvier 2025
- Délai de commande et de fabrication 18 à 22 semaines
- Début de l'exécution : fin mai / début juin 2025
- Mise en route : fin juillet 2025

Le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à signer l'offre technique et financière, à lancer l'appel d'offres et à convoquer la commission d'appel d'offres afin d'analyser les offres.

12. Marché

Monsieur GARRAULT, conseiller municipal en charge du marché, propose de revoir les tarifs 2025 du marché au Conseil municipal.

- Tarifs

L'emplacement passe à 1.40€ le mètre linéaire.

- Métrages

Limité à 16 mètres linéaires. Tout ajout à la perpendiculaire sera facturé et compris dans les 16 mètres linéaires.

- Règlement

Eau : 2.00€

Electricité : 2.10€

M. GARRAULT informe les membres du Conseil Municipal que le règlement des places pourra s'effectuer sur site par carte bancaire à compter du 1^{er} Janvier 2025.

- Petit marché du 24 et 31 Décembre 2024

M. GARRAULT propose aux membres du conseil municipal que les emplacements de ces deux marchés ne soient pas facturés aux habitués.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISENT M. GARRAULT à mettre en application tous les tarifs et points évoqués ci-dessus.

- Rappel

Les chiens doivent être tenus en laisse.

Les vélos et les trottinettes sont interdits dans le marché

13. SDEM - Avenant à la convention- Effacement de réseaux « Les Miellettes » -Divers

- SDEM-Avenant à la convention constitutive de groupement de commandes pour la fourniture d'électricité - Participation financière des membres

Madame le Maire rappelle que le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM50) a constitué un groupement de commandes permanent d'achat d'électricité et de services associés depuis 2016 afin de permettre aux acheteurs soumis aux dispositions précitées de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence ;

Madame le Maire précise que cette mission de coordonnateur, exercée à titre gracieux par le syndicat depuis 2016, présente plusieurs intérêts pour les membres du groupement (sécurisation des procédures d'achat d'électricité, fédération des besoins, maîtrise des dépenses, gestion courante, stratégie d'achat...);

Madame le Maire indique que le SDEM50 a constaté l'augmentation croissante des frais engendrés pour l'exercice de la mission de coordonnateur, au vu :

Du temps de recensement des besoins des membres du groupement et la complexité croissante des marchés de fourniture d'électricité,

De la gestion courante du groupement d'achat pour le compte des 298 membres,

De la stratégie d'achat - en constante évolution - demandant expertise (formation), veille et anticipation

Madame le Maire indique que par délibération en date du 12 octobre 2023, le comité syndical du SDEM50 a décidé d'instaurer une participation financière à la charge des membres du groupement à compter de l'exercice 2024 afin de renforcer les moyens que le syndicat consacre à ce groupement au bénéfice de l'ensemble des 298 membres ;

Madame le Maire précise que cette participation financière est établie en fonction du nombre de point de livraison (PDL) du membre intégré dans le périmètre du groupement et qu'elle est d'un montant de :

6€/PDL/an avec un minimum (plancher) de 50 euros pour les collectivités – établissements adhérents au SDEM50

10€/PDL/an avec un minimum (plancher) de 50 euros pour les collectivités – établissements non adhérents au SDEM50 ;

Madame le Maire précise que les collectivités et établissements ayant comme vocation unique l'action sociale ou éducative sont exonérés du versement de la participation financière ;

Madame le Maire que les éventuelles modifications de la convention constitutive doivent être approuvées dans les mêmes termes que la convention initiale ;

Madame le Maire sollicite les conseillers municipaux sur ce dossier.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3-II;
VU le code de la commande publique ;
VU l'avenant à la convention constitutive du groupement de commandes ci-joint en annexe ;

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, :

Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et services associés instituant le versement d'une participation financière au bénéfice du SDEM50, coordonnateur du groupement.

- Effacement de réseaux « les Miellettes »

Madame le Maire présente aux Membres du conseil municipal les estimations pour l'effacement des réseaux électriques des Miellettes.

Le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche propose

D'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de **179 000.00€ HT**.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la Commune de s'élève à environ **79 400.00€ HT**.

Les Membres du conseil, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Décident la réalisation de l'effacement des réseaux,
 - Demandent au SDEM50 que les travaux soient achevés pour le : Premier trimestre 2025,
 - Acceptent une participation de la commune de 79 400.00€HT,
 - S'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
 - S'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet,
 - Donnent pouvoir à leur Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.
-

14. Végétaux

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les devis pour la réalisation des espaces verts du Parc et de la salle polyvalente, place des Bocagers

- **Le devis concernant le parc n° D-24090257** du 23 09 2024 est à hauteur de 3 840.00 € HT, soit 4 224.00 € TTC.

- **Le devis concernant la salle polyvalente place des bocagers n° D-24090255** du 23 09 2024 est à hauteur de 5 786.15 € HT, soit 6 364.77 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer lesdits devis.

15. Voirie- rue de Jersey- rue des Ecréhous- rue Fernand Desplanques

Monsieur LEMOINE, adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que la commission voirie s'est réunie et, pour des raisons de sécurité, opte pour la pose d'un panneau « interdiction de tourner à gauche » à l'intersection de la rue de Jersey et de la rue des Ecréhous.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, VALIDE la décision de la commission voirie.

16. Géomètre- Divers (*point à ôter car il a été abordé au point n°8 dans l'onglet
Commune « travaux »*)

17. Achat et vente de terrain

Dans le cadre de l'indivision GIRARDET, les frères du défunt M. GIRARDET Jean-François, proposent de vendre la parcelle AD 259 à la Commune. Des négociations sont en cours.

Questions diverses

- Nomination aux Victoires de l'investissement local pour le Parc Naturel « Le Jargon des oies ».
 - Plusieurs élus disent que le cimetière est bien entretenu.
 - Les services techniques ont bien travaillé et ont aussi permis la réouverture de l'église au public.
-

Madame le Maire déclare la séance levée à 21h30

Madame le Maire
Noëlle LEFORESTIER

Madame la Secrétaire de séance
Stéphanie SOHIER

